



Votre enfant est **né en 2019 ou avant**, vous arrivez dans la commune avec des enfants à scolariser ou vous connaissez des enfants pour qui c'est le cas :

- ✚ Présentez-vous à la mairie de votre commune afin de vous y procurer un **certificat de domiciliation**.
- ✚ Contactez ensuite la directrice de l'école au **02.37.49.89.15** pour convenir d'un rendez-vous.
Lors de ce rendez-vous, il faudra vous munir :
 - Du certificat fourni par la mairie de votre domicile,
 - De votre livret de famille,
 - Du carnet de santé de l'enfant.

L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par la direction de l'école.